



Cracher sur sa mère:révocation pour ingratitude

Par **billybil**, le **02/05/2008 à 13:38**

Bonjour.
Mon frère a craché devant témoins à la figure de notre mère.
Ayant recueilli plusieurs témoignages elle souhaite le poursuivre en justice et le faire révoquer pour ingratitude dans le cadre d'une donation-partage consentie depuis quelques années.
Cet acte est-il si grave pour remettre en cause l'ensemble de la donation-partage?

Par **Visiteur**, le **02/05/2008 à 19:23**

Bonsoir,
La chose n'est pas anodine, mais est-elle suffisante pour évoquer "l'ingratitude" habituellement requise pour une annulation de donation...J'en doute...

Par **billybil**, le **07/05/2008 à 16:47**

Merci de votre réponse...